



Conditions Générales de Vente
de l'offre de jadopteunpanneausolaire.com

En date du 01/01/2021

jadopteunpanneausolaire.com est un service et une marque d' ELECOCITE

ELECOCITE SAS

SIREN 832 691 307

21 rue du Luyot, 59113 SECLIN

contact@elecocite.fr

<https://www.elecocite.fr>

Préambule

Le présent document définit les conditions générales de ventes applicables aux achats effectués par un utilisateur sur www.jadopteunpanneausolaire.com, la plate-forme Web appartenant à élecocité. L'utilisateur qui procède à l'adoption d'un panneau sur cette plateforme s'engage à avoir lu et accepté les conditions générales suivantes.

élecocité est une société par actions simplifiée, au capital de 135 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 832 691 307 dont le siège social est situé au 21 rue du Luyot 59113 à SECLIN.

Définitions

Bulletin de réservation : document définissant les conditions de réservation acceptées par le client à l'offre de jadopteunpanneausolaire.com.

Utilisateur : désigne toute personne physique ou morale qui réserve un panneau sur jadopteunpanneausolaire.com

Exploitant : désigne toute personne physique ou morale ayant confirmé sa réservation par l'adoption d'un panneau solaire.

Bénéficiaire : désigne toute personne physique ou morale bénéficiant des kWhs produits par un ou plusieurs panneaux.

Contrat : convention entre l'exploitant et la société élecocité constituée par le bulletin de réservation et les présentes Conditions Générales de Vente.

Compteur : équipements de mesure permettant de déterminer la quantité d'énergie électrique active produite à un point de livraison.

GRD: Gestionnaire du Réseau de Distribution auquel auquell la centrale de production est raccordée (www.enedis.fr)

En application du Code de l'énergie, le GRD assure le développement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des réseaux dans sa zone de desserte exclusive. Il est également chargé d'exercer les activités de comptage pour les utilisateurs raccordés à son réseau, en particulier les injections, la pose, le contrôle métrologique, l'entretien et le renouvellement des dispositifs de comptage et d'assurer la gestion des données et toutes missions afférentes à l'ensemble de ces activités.

Le GRD exerce ses missions sous le contrôle des autorités organisatrices de la distribution. Le GRD est le gestionnaire de l'installation de comptage servant à mesurer la consommation du Client. Les coordonnées du GRD dont dépend le Client sont indiquées sur les factures de manière à permettre une relation directe entre le Client et le GRD pour toutes les questions relatives, notamment, à la qualité et la continuité de l'onde électrique et au dépannage.

kVA, kWh et MWh : abréviations de kilovoltampère, kilowatt-heure et mégawatt-heure, unités de mesure de l'énergie électrique.

Parties : il peut s'agir soit de la société élecocité soit du client.

Point De Livraison (PDL) : partie terminale du réseau public de distribution où s'opère l'injection de l'énergie électrique active, pour chaque site de production. Il s'agit du point où s'opère le transfert de propriété et des risques.

Article 1 : Objet des présentes conditions générales de ventes

Adopter un panneau solaire consiste à acheter le service d'exploitation d'un panneau photovoltaïque de production d'électricité qui sera installé et entretenu dans une centrale solaire dite mutualisée avec d'autres panneaux pendant une durée déterminée. L'exploitant du panneau participe concrètement au développement d'une nouvelle source de production d'électricité renouvelable sans avoir à subir toutes les contraintes techniques afférentes à son installation.

L'utilisateur de la plateforme web jadopteunpanneausolaire.com peut être un particulier, un représentant d'une entreprise ou d'une collectivité locale. Il peut adopter un ou plusieurs panneaux solaire pour son compte ou pour le compte d'un tiers.

La centrale solaire mutualisée est développée par élecocité ou par un de ses partenaires sur le territoire métropolitain français et connectée au réseau électrique d'ENEDIS. La centrale est composée de 6 panneaux minimum. Elecocité ou son partenaire est en charge de gérer l'installation, l'exploitation et l'entretien de la centrale.

L'utilisateur achète le service d'installation, d'exploitation et d'entretien d'un ou de plusieurs panneaux solaires. Le paiement de ce service est exigible uniquement au-delà du délai de rétractation de 14 jours et lorsque tous les panneaux de la centrale ont été réservés. Puisque l'objet de la transaction consiste en un service, l'utilisateur ne recevra physiquement aucun panneau; les panneaux sont exclusivement exploités dans des centrales mutualisées. En conséquence, l'exploitant ne peut revendiquer aucun droits de propriété sur le ou les panneaux exploités.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat lie les parties à compter de la date de réservation du panneau et ce pour une durée déterminée définie dans les conditions d'exploitation.

Article 3 : Responsabilité à l'égard du GRD

Le présent Contrat est dépendant des relations avec le gestionnaire de réseau, notamment les clauses précisant les responsabilités des producteurs. A ce titre, Il est expressément convenu entre les Parties que les prestations ci-dessous relèvent exclusivement de la responsabilité du GRD :

- réaliser les interventions techniques nécessaires en particulier celles relatives au dépannage du compteur d'injection,
- assurer la sécurité des tiers sur le réseau électrique,
- informer les producteurs et élecocité en cas de coupures pour travaux ou pour raison de sécurité, ainsi que lors des coupures suite à incident affectant le réseau électrique,
- entretenir le réseau électrique et le développer,
- louer, contrôler et entretenir les Appareils de Mesure

élecocité ne peut être tenue responsable de toute difficulté engendrée par le réseau.

Article 4 : Réservation

Le client peut réserver un ou plusieurs panneaux par internet sur le site de jadopteunpanneausolaire.com. Le contrat ne prendra effet qu'après la réservation de tous les panneaux de la centrale associée.

La réservation ne sera valable que si elle a fait l'objet d'une validation électronique répondant aux exigences de l'article 1316-4 du Code civil.

Article 5 : Conditions d'installation et d'exploitation

Lorsque tous les panneaux de la centrale ont été réservés, et après un délai minimum de 14 jours après le dernier panneau réservé, chaque participant est invité à régler le paiement de son ou ses panneaux. L'installation

de la centrale doit être effective dans un délai de 6 mois lorsque tous les panneaux ont été payés. L'exploitation de la centrale est dépendante du délai de raccordement d' ENEDIS. élecocité ne peut être tenue responsable des délais supplémentaires que ce raccordement pourrait engendrer. Le début de l'exploitation d'un panneau est donc effectif dès que l'installation de la centrale est terminée, que le raccordement a été effectué et que ENEDIS est en mesure d'indiquer à élecocité la quantité des kWh produits et injectés dans le réseau.

La durée d'exploitation d'un panneau est de 20 ans. Cette durée commence dès le 1^{er} kWh produit.

Article 6 : Conditions de rachat des kWh produits

La production d'un panneau est égale à la production identifiée par ENEDIS au compteur d'injection de l'ensemble des panneaux divisés par le nombre de panneaux présents à ce point d'injection, au 1^{er} Novembre de chaque année. Cette production par panneau est arrondie au kWh inférieur. Chaque kWh est payé par élecocité au prix défini à la réservation.

Les paiements des kWh produits sont crédités en une seule fois sur la ou les factures du mois de décembre d'un ou de plusieurs comptes clients bénéficiaires d'élecocité. Ces comptes clients bénéficiaires sont désigné(s) par l'exploitant et ne peuvent être modifiés qu'une fois par an. Ce crédit est reportable sur les factures suivantes sans limite. Ce crédit n'est pas remboursable.

Lorsqu'un client d'élecocité est le bénéficiaires de kWh produits dans une centrale mutualisée de jadopteunpanneausolaire.com, ses consommations soutiennent automatiquement le projet j'adopte un panneau solaire.com.

Si aucun compte client élecocité n'est désigné par l'exploitant au 1^{er} Novembre d'une année, les kWh produits de l'année en cours sont perdus.

Article 7 : Conditions tarifaires et paiement

Le prix du service d'adoption d'un panneau solaire est indiqué lors de la réservation sur la plateforme web pour chaque centrale solaire. Il comprend tous les frais d'installation, de raccordement, d'exploitation et d'entretien du panneau. Il est indiqué toutes taxes comprises (TTC), et est payé en une somme forfaitaire unique. Le service d'adoption d'un panneau solaire ne nécessite aucun coût supplémentaire.

Le paiement est effectué par carte bancaire sur le site de souscription d'élecocité, sur l'espace client d'élecocité ou par téléphone auprès des services d'élecocité.

Article 8 : Désignation de bénéficiaires

Un panneau ne peut avoir qu'un seul bénéficiaire des kWh produits. L'exploitant d'un ou de plusieurs panneaux est par défaut le bénéficiaire des kWh produits. Cependant il peut désigner un ou plusieurs comptes clients d'élecocité bénéficiaires. L'exploitant peut changer le bénéficiaire d'un panneau une fois par an sous réserve de le nommer avant le 1^{er} Octobre de l'année en cours. Il doit pour cela adresser un mail à élecocité et indiquer le nouveau bénéficiaire. Si un bénéficiaire ne souhaite pas bénéficier des kWh produits ou qu'il n'est plus client d'élecocité, les kWh produits sont perdus.

Article 9 : Droit de rétractation

En application de l'article L 121-21 du Code de la consommation, l'utilisateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou à la suite d'un démarchage à domicile ou téléphonique sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts. Lorsque le délai de quatorze (14) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute demande de rétractation entraînera la rétractation de l'intégralité de l'offre souscrite, services associés compris. Toute clause par laquelle l'utilisateur abandonne son droit de rétractation est nulle. Afin d'exercer ce droit, l'utilisateur s'adresse au service client de la société élecocité :

par mail : contact@elecocite.fr ou infos@jadopteunpanneausolaire.com ou par courrier à l'adresse suivante : élecocité, 21 rue du Luyot 59113 SECLIN

Article 10 : Charges et taxes

En cas de modification du calcul des contributions et taxes diverses ou de leur taux légal, la société élecocité les répercute de plein droit sur les factures à partir de la date à laquelle ce changement entre en vigueur.

Article 11 : Erreur de mesure

En cas d'erreur de comptage, les dispositions applicables nécessaires à l'estimation des énergies non mesurées sont définies lors d'une procédure de règlement à l'amiable.

Article 12 : Echange d'informations

Les parties se tiennent mutuellement informées, par tous moyens, à tout moment et dans les meilleurs délais, de tout événement, circonstance ou information de quelque nature que ce soit, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'exécution du contrat.

Article 13 : Traitement des données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « loi informatique et libertés » et aux articles 15 et 16 du règlement n°2016/679 sur la protection des données, le client bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données le concernant. Le client accepte que ses informations nominatives soient stockées, traitées et utilisées par élecocité. La société pourra également transférer ces informations personnelles à ses sous-traitants et partenaires, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les offres commerciales des partenaires d'élecocité ne pourront être transmises qu'avec l'accord explicite du client.

La société élecocité peut, sauf en cas de refus du client, utiliser les données collectées à des fins de prospection commerciale par voie électronique afin de l'informer de ses nouvelles offres et services ainsi que de celles de ses partenaires pouvant l'intéresser. Concernant le démarchage téléphonique, le client peut s'inscrire sur une liste d'opposition sur le site <http://www.bloctel.gouv.fr>.

Article 14 : Modification des Conditions Générales de Vente

Conformément à l'article L 121-84 du Code de la consommation, tout projet de modification par élecocité des conditions contractuelles est communiqué au client par voie électronique au moins un mois avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales de Vente. Cette communication est assortie d'une information précisant au client qu'il peut résilier le contrat sans pénalité, dans un délai maximal de trois mois à compter de sa réception. Le présent article n'est pas applicable aux modifications contractuelles imposées par la loi.

Article 15 : Limitation et exclusion de responsabilité

En cas d'inexécution par la société élecocité de ses obligations nées du présent contrat, sa responsabilité sera limitée au préjudice prévisible direct subi par le Client. Concernant les clients professionnels, la société élecocité ne pourra être responsable que des préjudices matériels.

En outre, il est convenu que le client ne pourra en aucun cas être indemnisé des postes de préjudice suivants : perte de profit, perte de production, préjudice invoqué par un cocontractant du Client. De même, le client ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité d'élecocité pour toutes les conséquences dommageables de son propre manquement.

La société élecocité ne peut être tenue responsable des dommages subis par le client en raison d'une interruption de production d'électricité consécutive à un incident sur le site.

Article 16 : Force majeure

En cas de survenance d'un Cas de Force Majeure conforme à la jurisprudence des tribunaux français en la matière, les obligations respectives des Parties au titre du contrat, à l'exception de leurs obligations relatives au paiement d'une somme d'argent, seront suspendues et chaque partie ne sera pas tenue responsable de leur inexécution, pour la durée et dans la limite des effets du Cas de Force Majeure sur les dites obligations.

La Partie qui se prévaut du Cas de Force Majeure doit prendre toute mesure nécessaire permettant d'en minimiser ou d'en annuler les effets et d'assurer, dès que possible, la reprise de l'exécution normale de ses obligations au titre du contrat. La partie qui se prévaut d'un Cas de Force Majeure doit en notifier l'autre partie dans les meilleurs délais, en exposant les circonstances, causes et conséquences du Cas de Force Majeure et de sa date estimée de cessation.

Article 17 : Droit applicable et règlement des litiges

Le contrat est régi par le droit français. Le Service Client est à la disposition du client pour toute réclamation et mettra tout en œuvre pour y répondre. Le client et la société élecocité s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable tout différend né de la formation, l'interprétation et l'exécution du Contrat. Pour tout litige concernant l'interprétation et/ou l'exécution des présentes que les parties ne pourraient résoudre à l'amiable, concernant notamment sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation et ses suites, les parties pourront saisir devant les juridictions nationales compétentes. Les parties peuvent également saisir, d'un commun accord, la Commission de Régulation de l'Energie.

Article 18 : Transfert

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations définis au Contrat qu'après consentement préalable et écrit de la société élecocité. La société élecocité dispose de la faculté de transférer le contrat, en tout ou en partie, à un tiers pourvu que celui-ci respecte les présentes conditions générales de ventes. Les conditions du contrat restent identiques.

FORMULAIRE DE RETRACTATION - Compléter et signer ce bon d'annulation.

Je soussigné,

Nom : Prénom : Adresse :

Code postal : Ville :

déclare annuler ma réservation à l'offre de jadopteunpanneausolaire.com.

Date de réservation : __ / __ / ____ Signature :